

EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE

N° 024/268

PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT SUR LE
COURS FELIX FAURE PENDANT LA BROCANTE ORGANISEE PAR L'ASSOCIATION
FLOTTILLE EN PERTUIS LE DIMANCHE 08 SEPTEMBRE 2024.

Le Maire de la Commune de la Flotte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et suivants, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2, L 2213-4

Vu les articles R 411-1, R 411-2, R 411-3, R 411-5, R 411-8, R 411-17, R 411-18, R 411-21-1, R 411-25 et R 411-26 du Code de la Route,

Vu le Code de la Voirie routière,

Vu les instructions Ministérielles concernant la signalisation réglementaire (Livre 1^{er}, 8^{ème} partie signalisation temporaire), arrêté interministériel du 24 novembre 1967,

Considérant que pendant la brocante organisée par l'association Flottille en Pertuis, et surtout lors du déballage et du remballage des camelots sur le cours Félix Faure des accidents et des encombrements pourraient se produire si la circulation n'était pas réglementée sur le cours Félix FAURE,

A R R E T E

ARTICLE 1 : La circulation et le stationnement de tous véhicules sont interdits, si besoin est, sur le cours Félix Faure de 06h00 à 09h00 et de 18h00 à 20h00 le dimanche 08 septembre 2024.

ARTICLE 2 : Pendant la fermeture de la circulation sur le quai de Sénac, des déviations seront instaurées par des rues adjacentes :

En venant de ST MARTIN DE RE : par la rue Château des Mauléons.

En venant de RIVEDOUX : par la rue du rivage

ARTICLE 3 : Des panneaux de signalisation réglementaires seront posés aux extrémités de la zone interdite, conformément à la réglementation, par les organisateurs de la brocante.

ARTICLE 4 : Mme le Commandant de Brigade de Gendarmerie et le service des Polices sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Les dispositions du présent arrêté, qui prend effet le dimanche 08 septembre 2024 à 06h00 seront transmises à :

- Mme le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St Martin de Ré,
- Le service des Polices,
- L'association Flottille en Pertuis,
- Mme Delplanque Audrey responsable marché.

Fait à La Flotte, le 16 août 2024

Le Maire,
Jean-Paul HÉRAUDEAU

